

concernant l'Accord multilatéral sur les investissements proposé par l'OCDE, car il montre qu'on peut offrir une solide contrepartie aux groupes de pression, en évitant aux entreprises d'avoir à politiser leurs différends.

Un autre élément a contribué à renforcer le respect des règles : il s'agit du rôle croissant de surveillance joué à l'intérieur des pays eux-mêmes. Étant donné que, de plus en plus, la réglementation économique nationale est assujettie à un certain nombre de règles internationales, il y a de plus en plus de dispositions des lois nationales qui ont leur source dans un traité international. Tant l'ALENA que l'OMC énoncent diverses procédures d'application des règles qui doivent être mises en oeuvre dans chacun des pays - procédure de contestation des offres pour les marchés publics; recours civils sur les questions de propriété intellectuelle liées au commerce; procédures établies pour les instances de recours commerciaux - pour n'en nommer que quelques-unes. On demande, en fait, aux instances nationales de jouer le rôle d'agents chargés de mettre en application les règles internationales.

J'ai parlé de la création d'une « OMC Plus » - un cadre de commerce libéralisé pour les pays voulant aller au-delà de ce qui a été réalisé jusqu'ici, aller plus loin en termes de groupements régionaux comme celui de la région Asie-Pacifique ou en termes de règles internationales comme celles à venir du regroupement de l'Hémisphère occidental. Mais l'OMC Plus, c'est aussi maîtriser l'incroyable flux de courant créé par les échanges commerciaux et le canaliser vers la génératrice multilatérale. Une mise en application appropriée des règles du commerce international sert donc les intérêts de toutes les nations commerçantes. Et puisqu'on s'est déjà entendu sur de nombreuses règles, l'étape menant à une application efficace ne sera pas nécessairement aussi traumatisante qu'on ne le craint généralement. En fait, elle découle naturellement de tout ce que nous avons accompli jusqu'ici. Les règles, et les personnes qui les font, à l'échelle nationale aussi bien qu'à l'échelle internationale, peuvent faire bon ménage, s'inspirer les unes des autres et récolter les bénéfices du commerce. Nous, les Canadiens, sommes particulièrement bien placés pour aider à la construction d'une nouvelle architecture OMC Plus. Nous avons toujours eu un solide engagement envers l'idéal supérieur de la primauté du droit, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. Et comme nous sommes un petit pays, ouvert au monde grâce à l'énorme proportion de notre économie fondée sur le commerce, l'interdépendance et la réglementation internationale nous agrément tout à fait.

Il ne fait aucun doute que cette interaction croissante entre les paliers nationaux et internationaux aura un impact important sur votre vie quotidienne à titre de professionnels du droit. Elle impose la responsabilité professionnelle de se tenir au courant de l'évolution des dossiers internationaux du point de vue juridique. La pratique du droit a été perçue traditionnellement comme un